

COMMUNE DE **DACHSTEIN**

21, rue Principale - 67 120 DACHSTEIN

Tél. 03 88 47 90 60

Fax 03 88 47 90 61

E-mail : mairie@dachstein.fr

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2012**

L'an deux mil douze, le treize avril à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la commune de DACHSTEIN, convoqué par lettre du 5 avril 2012, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Léon MOCKERS, Maire.

Présents : Béatrice MUNCH, François ZIRN, Vincent MARTIN, Fabienne SIEGEL, Evelyne GRAUFFEL, Patrick LANG, Roland WEIMANN, Nicole VIVIEN, Pascal FRITSCH, Christine GRUSSENMEYER, Christophe LENTZ

Absents excusés : François ZIRN procuration à Béatrice MUNCH, Patrick LANG procuration à Pascal FRITSCH, Christine GRUSSENMEYER, Claudine NOCK, Hélène PHILIPPE,

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 MARS 2012

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve sans observations, ni modifications, le procès-verbal des délibérations prises en séance du 12 mars 2012.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des voix, le Conseil désigne Monsieur Clément MOUSSAY, Secrétaire de Mairie, pour remplir les fonctions de secrétaire.

12/12 : BUDGET GENERAL 2012 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION ET ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les propositions budgétaires de Monsieur le Maire ;

ATTENDU qu'il lui appartient de déterminer le produit fiscal global dont la commune a besoin pour assurer l'équilibre de son budget ;



**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix des membres présents,**

DECIDE de maintenir les taux d'imposition résultant des nouvelles bases d'imposition et de les voter tels qu'indiqués sur l'état n°1259 transmis par les services de l'Etat et de les arrêter comme suit;

TAXE	BASE	TAUX	PRODUIT
Taxe d'habitation	1 677 000	17,30	290 121
Taxe foncière propriétés bâties	1 433 000	9,94	142 440
Taxe foncière propriétés non-bâties	34 600	52,93	18 314
Cotisation foncière des entreprises	580 600	0,00	0
PRODUIT TOTAL	3 775 200		450 875

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix des membres présents,**

VOTE le budget primitif de l'exercice 2012 arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement	1 385 447.58,-
Recettes de fonctionnement	1 385 447.58,-
Dépenses d'investissement	588 122.15,-
Recettes d'investissement	588 122.15,-

13/12 : AMENAGEMENT DE LA GARE DE DACHSTEIN ET DE SES ABORDS

Le Maire expose à l'assemblée que le Conseil Régional d'Alsace a, en concertation avec la SNCF, engagé un programme de modernisation des gares dans lequel la modernisation et l'aménagement des installations de la gare de DACHSTEIN et de ses abords sont prévus.

Dans le souci d'améliorer et de sécuriser l'accès à la gare et de promouvoir ce mode de déplacement, il est envisagé de donner à la gare un véritable rôle de plate-forme intermodale, favorisant la complémentarité de l'offre de transport en commun, et d'aménager un parking de rabattement côté nord des voies ferrées.

Ainsi, les usagers pourront disposer de possibilités de stationnement, voitures et deux-roues, en nombre supplémentaire à proximité immédiate des accès aux trains.

Cette opération s'inscrit en accompagnement de la modernisation de la ligne Strasbourg-Molsheim-Barr, et complète une première tranche de travaux ayant consisté à la mise en œuvre en 2011, d'un abri vélos fermé en gare de DACHSTEIN.

Ce programme d'investissement est estimé à 234 008 euros HT ; sa mise en œuvre fait l'objet d'une convention à intervenir entre la Région ALSACE, la SNCF, la commune de DACHSTEIN, qui prévoit une répartition de la charge financière de la manière suivante :

- Région ALSACE :	103 804.50 €
- SNCF :	46 425.50 €
- Commune de DACHSTEIN :	83 778.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le dossier d'avant-projet établi par la SNCF, tendant à l'aménagement de la gare de DACHSTEIN et de ses abords ;

VU le projet de convention à signer entre la SNCF, la Région ALSACE, la commune de DACHSTEIN, établissant le programme de l'opération et les conditions de son financement ;

CONSIDERANT le plan de financement proposé ;

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix,**

DECIDE d'adopter le programme de modernisation de la gare de DACHSTEIN et de ses abords.

Sous le point « Communications », le Maire rend compte au Conseil Municipal, en application des dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, des décisions prises en vertu de la délégation de certaines attributions qui lui a été consentie par délibération du 31 mars 2008 ;

Décision de renoncer à l'usage du droit de préemption à l'occasion de la vente des biens immobiliers suivants :

Parcelle cadastrée Section 26, N° 117 Pfiehl

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SIGNATURE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

NOM et PRENOM	SIGNATURE	NOM et PRENOM	SIGNATURE
Léon MOCKERS		Patrick LANG	Absent
Béatrice MUNCH		Claudine NOCK	Absente
François ZIRN	Absent	Roland WEIMANN	
Jean-Baptiste BIBERIAN		Nicole VIVIEN	
Vincent MARTIN		Pascal FRITSCH	
Fabienne SIEGEL		Christine GRUSSENMEYER	Absente
Hélène PHILIPPE	Absente	Christophe LENTZ	
Evelyne GRAUFFEL			